

(Point Eco – septembre 2013)

«Le télétravail, constats et bénéfices»

Par Stéphane Glaser, société Global Mind Search (www.global-mind-search.com)

Aujourd'hui, près de 20 % des salariés cadres utilisent le télétravail en France, le plus souvent, à 80 %, depuis leur domicile, et à 20 % dans des centres de télétravail dédiés.

Près de 50 % des entreprises du CAC 40 se disent concernées par le télétravail, et développent des solutions concrètes, au travers d'accords formalisés. Un projet réussi de télétravail passe par une concertation avec les salariés. C'est un projet qui doit être porté par la Direction Générale.

Un important travail d'information et de formation est donc nécessaire auprès des équipes, notamment du management intermédiaire, et mettre en place des modes de contrôle adaptés.

Pour les collaborateurs, les atouts du télétravail sont bien réels. Ils gagnent en autonomie dans leur organisation professionnelle, et en qualité de vie, surtout s'ils ont plusieurs heures quotidiennes de transports en commun.

Les entreprises engagées dans le télétravail enregistrent aussi jusqu'à 20 % d'absentéisme en moins et peuvent réaliser jusqu'à 30 % d'économies sur la surface immobilière occupée par les télétravailleurs. C'est donc également dans une logique économique que peut s'inscrire une démarche de télétravail.

C'est une nouvelle organisation du travail qui connaît un essor non négligeable par exemple dans le domaine des métiers de l'assurance et de la finance. On peut citer des entreprises comme AXA France qui ont mis en place des accords de télétravail, ou comme PwC France ou encore Accenture qui expérimentent le télétravail pour certains métiers (fonction d'auditeur et de consultant par exemple). Bien souvent, cette formule est proposée à des cadres réunissant des critères du type ancienneté, aptitudes (autonomie, capacité à s'organiser, discipline...)

Le télétravail est le plus souvent pratiqué une à trois journées par semaine. L'autonomie est très appréciée, mais un système transparent de contrôle se doit d'être mis en place. Des gains de productivité sont ainsi souvent constatés et cela permet somme toute de mieux concilier vie professionnelle et vie personnelle.

Le télétravail est donc de plus en plus plébiscité par les entreprises, qu'elles soient PME ou groupes. Ce mode de travail peut amener une motivation accrue du salarié, et permet une plus grande flexibilité de la part du salarié. Le télétravail peut aussi se traduire sur les résultats et les performances de l'entreprise.

Enfin, en matière de recrutement de profils de cadres, un employeur pourra apprécier de plus en plus fréquemment la capacité du futur salarié à envisager ce mode nomade de travail, et prêter une attention particulière aux qualités d'adaptabilité, de flexibilité et d'ouverture d'esprit.